

Enseigner la philosophie

rappels, informations, conseils

Programmes et instructions	1
Le cours de philosophie	1
Enseigner la philosophie.....	2
La conduite de la classe	2
L'évaluation.....	3
La formation continue	3

Programmes et instructions

Les **textes réglementaires** qu'il convient de se procurer sont les suivants :

1. Programme : [Arrêté du 27/5/2003, BO n° 25 du 29/6/2003](#) (séries générales) et [Arrêté du 26 juillet 2005](#) (séries technologiques)

2. Instructions concernant le baccalauréat :

[Note de service n° 2012-118 du 31-7-2012](#) (séries générales)

[Note de service 2006-087 du 19 - 5 - 2006](#) (séries technologiques)

Il convient d'examiner attentivement la partie du programme précédant la liste de notions et d'auteurs, qui rappelle le **principe** de la leçon de philosophie. La leçon est consacrée à l'étude des notions qui figurent au programme. Cette étude est **déterminée par des problèmes philosophiques** dont le choix et la formulation sont laissés à l'initiative du professeur. Il lui appartient de décider des questions philosophiques qu'il entend traiter pour étudier les notions. Cela signifie qu'une leçon examine **une question** : le professeur se donne un sujet à traiter qui donne son titre à la leçon. Le principe de la leçon est ainsi le même que celui de la dissertation, mais la leçon s'adresse à un auditoire d'élèves qu'il s'agit d'instruire. On sollicitera l'**activité philosophique des élèves** au moyen d'exercices divers, intégrés à la leçon.

Le cours de philosophie

Le professeur est l'**auteur** de son cours qui ne se réduit pas à l'exposé successif de notions quel que soit l'ordre retenu mais doit être philosophiquement organisé. Si le programme n'est pas un programme d'histoire de la philosophie, il comporte cependant une liste d'auteurs et prescrit l'étude d'œuvres philosophiques. L'étude de passages d'œuvres philosophiques n'est pas séparée de celle des notions. Il convient de distinguer explicitement la fin assignée à l'étude d'un texte : étude suivie d'une œuvre, dissertation visant à dégager l'intérêt philosophique d'un fragment, étude d'un bref passage intégré à la leçon à laquelle il peut servir de point de départ, de conclusion, d'analyse et d'argumentation, etc., ce qui implique que le sujet de la leçon ait été préalablement posé et que son développement soit organisé de manière autonome. L'usage du texte doit toujours être philosophique et ne consiste jamais en un exposé en extériorité d'un point de doctrine.

Enseigner la philosophie

On veillera à donner très rapidement un sujet de **dissertation**, sans s'attarder dans des considérations méthodologiques préalables. Il est préférable de donner en classe, dans la leçon, l'exemple du traitement méthodique d'une question, et notamment de l'usage philosophique des textes. Il est recommandé de ne proposer pour chaque devoir qu'un seul sujet. Pour un devoir en temps limité, on pourra donner le choix entre deux sujets (une question, un texte). Tout sujet doit faire l'objet d'un **corrigé**. Un corrigé n'est ni un simple compte-rendu des copies, ni un plan détaillé. Le professeur traite lui-même la question qu'il a donnée. Mais sa dissertation n'est pas simplement une "bonne copie", elle prend en charge, philosophiquement, les difficultés rencontrées par les élèves pour penser la question.

Le travail de la dissertation doit être régulier et soutenu. La périodicité recommandée est d'un devoir toutes les quatre semaines, donné lors de la remise des copies précédentes. Trois devoirs en temps limité (4 heures) doivent être organisés au cours de l'année. En série littéraire, le nombre des devoirs est plus important (un toutes les trois semaines).

Le **cahier de textes** doit être soigneusement tenu, de manière détaillée, et fait apparaître la cohérence du travail de la classe. C'est un document officiel sur lequel figurent précisément et clairement le sujet de la leçon (sa place dans l'ensemble du cours et les notions abordées), les exercices (préparation d'étude de textes, analyses de notions, recherche d'exemples, définitions, etc.), les œuvres étudiées (avec l'indication des passages expliqués), les sujets de dissertation (avec les dates auxquelles ils sont donnés, rendus et corrigés).

Le **tableau** est un auxiliaire précieux. On y indiquera de manière ordonnée le plan de la leçon au fur et à mesure de son déroulement, afin notamment de faciliter la prise de notes. On y inscrira également les noms propres ou les mots difficiles.

La conduite de la classe

Dans la **conduite de la classe**, on s'assurera que l'on est suivi et compris au moyen de questions précises, en s'attachant à intégrer les interventions des élèves à la progression de la pensée. La leçon de philosophie n'est pas un exposé *ex cathedra* : quelle que soit sa forme, déterminée par son objet, quels que soient le but visé au moment donné et le style pédagogique propre du professeur, elle est toujours acte commun au professeur et aux élèves, elle appelle toujours la participation de ceux-ci. Dès la préparation du cours, on s'attachera à anticiper questions, objections, ou incompréhension. Le rappel de ce qui a été vu et compris est indispensable.

Conditions favorables à l'enseignement philosophique

- emplois du temps : de préférence des séquences de deux heures.
- dans les séries technologiques : 1 h en classe dédoublée
- aménagement de plages horaires permettant les trois devoirs en temps limité recommandés.
- aménagement de l'emploi du temps favorisant la formation continue (en particulier la préparation des concours) et la recherche (il est essentiel à la qualité de l'enseignement philosophique que le professeur dispose de plages de liberté suffisamment consistantes, dans la semaine, pour approfondir ses connaissances, et participer, le cas échéant, à des formations ou des séminaires universitaires).

L'évaluation

- les réunions d'entente et d'harmonisation de la correction du baccalauréat constituent un moment essentiel à la vie de la communauté des professeurs de philosophie. Elles sont, au demeurant, **obligatoires**.
- les échanges de copies, notamment à l'occasion des devoirs en temps limité, sont recommandés pour autant qu'un travail d'entente et d'harmonisation est réellement accompli.

La formation continue

On trouvera toutes les indications nécessaires (programme, calendrier, modalités d'inscription) dans le Plan Académique de Formation ou sur le site :

<http://philosophie.ac-creteil.fr>

Inspection pédagogique régionale de philosophie

Sur toutes les questions intéressant l'enseignement philosophique, en cas de difficulté ou pour orienter sa recherche d'information et sa réflexion, le professeur peut s'adresser à l'Inspection Pédagogique Régionale de Philosophie :

antoine.leandri@ac-creteil.fr

aurelie.suratteau@ac-creteil.fr

Fiche réalisée par
L'Inspection de philosophie
de l'Académie de Créteil